



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/258

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 05 juin 2023 de Monsieur ELLEGARD Paul tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine communal en vue de travaux rue Jean Aicard,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

L'entreprise EMERIC Jean-Marc est autorisée à faire stationner un véhicule sur la voie publique afin de procéder à des travaux au n° 10 rue Jean Aicard pour le compte du pétitionnaire, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### Article 2 :

Pendant la durée des opérations la rue Jean Aicard sera fermée à la circulation.

#### Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le lundi 12 juin et le mardi 13 juin 2023.

#### Article 4 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 juin 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

